

ELECTION AU CT de la DAC

Election de vos représentants au Comité Technique de la Direction des Affaires Culturelles

Avant le 3 décembre prochain, vous serez appelés à voter pour élire vos représentants du personnel. Cette élection se déroulera pour la première fois par correspondance, c'est une volonté de la ville de Paris !

Les agents de la ville de Paris sont représentés dans diverses instances du dialogue social:

- ◆ Le Comité Technique central
- ◆ Le Comité Technique de direction
- ◆ Les Commissions Administratives Paritaires (Une instance par métier)

Pourquoi voter Force Ouvrière?

Les décisions prises dans le cadre de ces instances ont une incidence importante et directe sur vos conditions de travail, votre rémunération et votre carrière (plus de détails en page 2). Il est important d'être représenté par des délégués qui connaissent votre métier, vos difficultés mais également la « machine administrative ». L'administration confrontée aux restrictions budgétaires exerce un contrôle toujours plus prégnant sur les établissements culturels et provoque ainsi une mutation de certains métiers.

Voter FO,

C'est voter pour des délégués compétents et formés qui sont à vos côtés sur le terrain pour vous conseiller

C'est voter pour un syndicat qui n'attend pas que vous ayez adhéré pour vous venir en aide

**ATTENTION au VOTE par CORRESPONDANCE !
DES RECEPTION DES ENVELOPPES ET AVANT
LE 3 DECEMBRE VOTEZ ET FAITES VOTER
MASSIVEMENT FO**

À quoi servent les instances du dialogue social CT, CAP ?

- ♦ Le Comité Technique central doit être consulté lorsqu'une décision prise par l'exécutif parisien est susceptible d'avoir une incidence sur la carrière, l'organisation du travail, l'environnement de travail de tous les agents de la ville
- ♦ Le Comité Technique de direction a les mêmes prérogatives mais doit être consulté lorsque la décision concerne tous les agents de la DAC
- ♦ Les CAP doivent être consultées **pour toutes les décisions qui vous concerne à titre individuel** (promotion, accueil en détachement, titularisation ou encore procédure disciplinaire). Les procédures disciplinaires étaient inexistantes à la DAC, mais elles ont tendance à devenir plus fréquentes depuis la réforme des conservatoires notamment dans le cadre des cours collectifs.

Vous aurez donc un seul bulletin de vote mais vous devrez cocher votre choix pour chacune de ces instances

Qui sont les candidats à ces élections?

Chaque organisation syndicale présente une liste de candidats à chacune de ces instances. **Il est très important dès lors, de choisir le syndicat qui défendra vos intérêts.** Les candidats qui vous représenteront devront bien connaître votre métier pour bien comprendre les enjeux de chaque décision. Le diable est bien souvent dans les détails et quelques mots dans un texte réglementaire soumis au vote du conseil de Paris peuvent avoir une incidence importante sur votre quotidien. Un exemple: le statut des assistants spécialisés d'enseignement artistique de la ville de Paris fixé par une délibération 2012DRH12 du conseil de Paris dispose que « *Les membres de ce corps exercent principalement leurs fonctions soit au Conservatoire à rayonnement régional, soit dans les Conservatoires municipaux d'arrondissement* ». L'ajout du terme « principalement » permet à l'administration d'envisager une affectation hors des murs des conservatoires. Ce travail de négociation avec l'administration pour que la rédaction la plus favorable soit adoptée s'effectue au fil des nombreuses rencontres de vos représentants syndicaux avec l'administration dans le cadre des séances de préparation aux Comités Techniques. La version amendée et consolidée du texte est ensuite soumise à l'avis des membres du Comité technique puis éventuellement au vote du conseil de Paris s'il s'agit d'un texte réglementaire.

Quel est l'enjeu de ces élections ?

Pour effectuer ce travail d'analyse des textes et tenter de les faire évoluer dans l'intérêt des agents au cours des nombreuses audiences, il faut du temps et des moyens. Du temps sous la forme d'heures de décharge qui permettent à vos représentants d'être présents aux instances et de préparer leurs interventions, des moyens logistiques (locaux, matériels informatiques...)

En votant pour une organisation syndicale, vous lui donner la possibilité d'être mieux représentée, en terme de nombre de siège dans ces instances, des moyens syndicaux (temps de décharge et matériels) et la possibilité d'établir un rapport de force si cela s'avère nécessaire.

CE QUE NOUS AVONS FAIT ?

Dans les conservatoires

Notre syndicat s'est très tôt et très fermement opposé à la réforme des conservatoires voulu par Monsieur Bruno Julliard et menée en parallèle de l'instauration de l'Aménagement des Rythmes Educatifs (ARE). Notre engagement et votre mobilisation ont permis de limiter l'impact catastrophique de ce projet. N'oublions pas que ce qui était en jeu, c'était tout simplement l'enseignement individualisé (notamment en premier cycle) tel qu'il existe dans ces établissements et qui a largement contribué à bâtir leur réputation d'excellence – recherche de l'excellence qui a été décrite par un amalgame regrettable, comme l'expression d'une forme d'élitisme social -Corporatisme? en l'espèce c'était la qualité de l'enseignement dispensé aux enfants qui était menacée avec un objectif affiché: inclure plus d'enfants dans le système. Si cette intention est louable, sa mise en pratique, qui dans le projet initial passait par une réduction drastique de la part d'enseignement individualisé, montre bien la confusion qui est faite entre une culture de masse et une culture pour tous. **FO est bien évidemment pour une culture ouverte à tous mais contre une culture de masse qui n'est autre qu'une culture du chiffre déguisée. Ainsi, par nos actions, le premier cycle est préservé et l'enseignement individualisé est maintenu** en parallèle des filières collectives (AMPIC).

Concernant les ARE, nous avons obtenu que les enseignants qui interviennent dans ces ateliers, soit sélectionnés sur la base du volontariat, ce qui n'était pas acquis.

Concernant l'organisation du temps de travail des agents des conservatoires, nous avons obtenu la possibilité de maintenir le service sur 3 jours alors que le texte initial prévoyait une répartition sur 4 jours obligatoire.

Concernant les personnels administratifs, nous avons obtenu des compensations salariales pour les agents qui travaillent le soir ou le samedi.

Dans les bibliothèques

Nous avons réussi à empêcher la fermeture définitive de la bibliothèque Marguerite Durand

Dans les bibliothèques touchées par l'ouverture du dimanche, nous avons pu arracher la création de postes pour soulager les équipes.

Aux Ateliers Beaux Arts

Nous nous sommes opposé à la fermeture et au regroupement des établissements et nous continuons à revendiquer le maintien des sites existants notamment ceux du centre de Paris.

VOS DELEGUES FORCE OUVRIERE S'ENGAGENT

Pour obtenir une revalorisation des régimes indemnitaires, ceux de la DAC sont parmi les plus faibles de la Ville

Pour obtenir des postes budgétaires et soulager les équipes qui travaillent en « flux tendu » notamment dans les bibliothèques et les conservatoires

Pour obtenir le passage des agents de catégorie B vers la catégorie A par voie de concours et par promotion interne (la promotion de la catégorie B vers la catégorie A existe dans d'autres directions, pourquoi pas à la DAC ?)

Pour obtenir la contractualisation de tous les agents précaires

Pour obtenir l'arrêt d'une gestion « rustine » en terme de ressources humaines qui induit une instabilité permanente au sein des équipes administratives

Pour obtenir l'arrêt de l'augmentation permanente des charges de travail faute d'effectifs stables et opérationnels

Pour obtenir des solutions de stationnement en direction de tous les agents qui terminent leur service tard le soir

Les agents de la haute administration parisienne sont peu nombreux mais très bien représentés dans les instances sociales pourquoi ? Parce qu'ils connaissent les enjeux et qu'ils n'oublient pas de voter pour leur syndicat !

***Vous non plus n'oubliez pas
AVANT LE 3 DECEMBRE, VOTEZ FO***

fo-villedeparis.fr